



Bruxelles, le 3 mars 2023
(OR. fr)

6109/23

CDR 26

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions, proposé par le Royaume de Belgique - Adoption

1. Par lettre du 14 décembre 2022¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat sur la base duquel M^{me} Alexia BERTRAND, suppléante du Comité des régions, a été proposée et nommée.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de leur État membre.
3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M^{me} Alexia BERTRAND, le gouvernement belge a proposé² M. Pierre-Yves JEHOLET, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

¹ Doc. 16082/22.

² Doc. 6102/23.

4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 6105/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
